



Le taux annuel d'inflation en hausse de 2.4% à 2.7%

Au mois de septembre 2025, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, affiche un recul mensuel de 0.1%. Cette variation s'explique par une baisse des frais pour voyager.

Le résultat général est influencé par une variation saisonnière liée aux frais de voyage. En septembre, les voyageurs ont payé leurs séjours en moyenne 11.2% moins cher qu'en août, tandis que les prix des billets d'avion ont chuté de 17.6%. Une baisse a également été observée au niveau des frais administratifs, qui reculent de 7.5%.

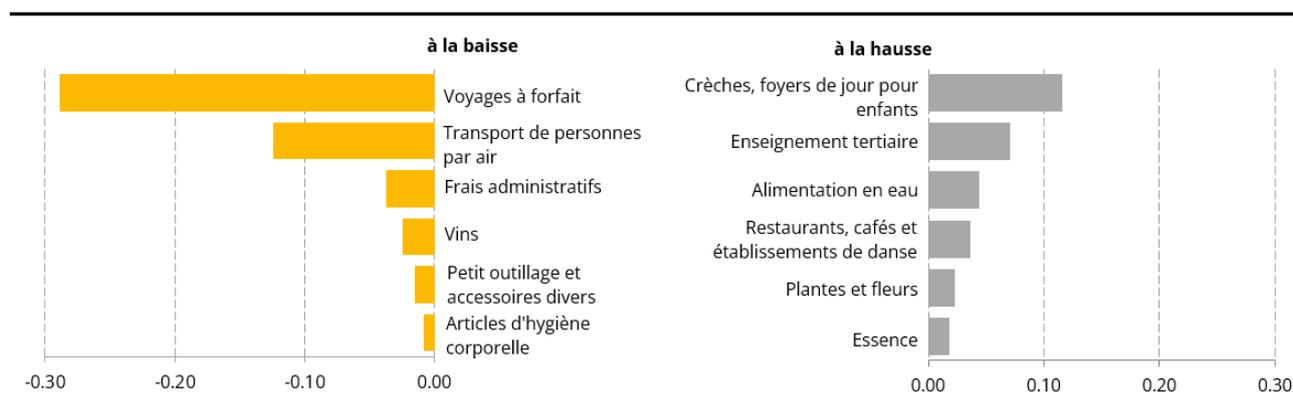
A l'inverse, l'évolution des services est impactée par la hausse des tarifs des crèches et maisons relais de 8.6% par rapport au mois précédent. Avec la rentrée scolaire, la division de l'enseignement augmente de 6.2%. Les taxes communales augmentent également : +8.0% pour l'alimentation en eau et +1.3% reprise des eaux usées. Des augmentations de prix sont aussi relevées dans le secteur de la restauration (+0.6%). L'agrégat des services progresse de 2.5% sur un an, contre 2.7% le mois précédent.

Les prix de l'alimentation (-0.1%) ont tendance à stagner en septembre, ce qui cache toutefois au niveau détaillé certains mouvements opposés de prix qui se compensent. Les consommateurs ont ainsi dû débourser moins en août pour le poisson surgelé (-4.4%), les pizzas et quiches (-2.1%) et la nourriture pour bébés (-4.0%). En revanche, d'autres articles dans les rayons des grandes surfaces voient leur prix augmenter. C'est notamment le cas pour la viande (+0.4%), la confiserie (+1.5%) et les eaux minérales (+1.1%). Sur un an, les prix alimentaires sont supérieurs de 2.4%.

L'agrégat des produits pétroliers augmente de 0.6% par rapport au mois précédent. Le passage à la pompe revient plus cher pour les automobilistes : comparés au mois d'août, les prix augmentent de 0.6% pour le diesel et de 1.1% pour l'essence. Le prix du mazout de chauffage grimpe de 0.5%. Par rapport au mois de septembre de l'année passée, les prix des produits pétroliers sont supérieurs de 7.4%.

Le taux annuel d'inflation se fixe à 2.7% contre 2.4% un mois plus tôt. Le taux annuel d'inflation sous-jacent reste inchangé par rapport à août et s'établit à 2.4% en septembre. L'indice général du mois d'août exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 126.57 points. La moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 passe de 1030.48 à 1033.72 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 1038.79 sera atteinte.

GRAPHIQUE 1 : LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES (EN POINTS DE POURCENTAGE)



Source : STATEC

Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TABLE 1 : TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel	Mensuel
	(sept. 2025/sept. 2024)	(sept. 2025/août 2025)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2.54	-0.09
Boissons alcoolisées et tabac	1.80	-0.85
Articles d'habillement et chaussures	0.61	0.08
Logement, eau, électricité et combustibles	6.14	0.37
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0.39	0.02
Santé	1.19	0.03
Transports	2.11	-0.67
Communications	-1.73	-0.97
Loisirs, spectacles et culture	3.30	-3.15
Enseignement	6.17	6.17
Hôtels, cafés, restaurants	2.84	0.38
Biens et services divers	1.81	0.46
Indice général	2.65	-0.14

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois d'octobre 2025 seront publiés le 5 novembre 2025, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 31 octobre 2025.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par la division SOC sous la direction de Marc Ferring/Jérôme Hury.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

